AB.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013- 488 DU 18 NOVEMBRE 2013

portant nomination de Monsieur **Iréné Josias AGOSSA** en qualité de Conseiller Technique chargé du suivi de l'exécution des projets initiés par le Gouvernement sur toute l'étendue du territoire national

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions organisation, et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2013 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur **Iréné Josias AGOSSA** est nommé Conseiller Technique du Président de la République chargé du suivi de l'exécution des projets initiés par le Gouvernement sur toute l'étendue du territoire national.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 AUTRES MINISTERES 29 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-